

CONSEIL COMMUNAL EN DATE DU 10 FEVRIER 2014.

La séance débute à 20h08'

Sont présents:

MM. CULOT François, Bourgmestre-Président ;
THIRY Michel, CHALON Etienne, ROISEUX Bernadette, WAUTHOZ Vincent, RAULIN Jean, Echevins ;
LACAVE Denis, GOBERT Sabine, LEFEVRE Christian, BAILLOT Hugues, CLAUDOT Alain, GOFFIN Annie, MICHEL Sébastien, FELLER Didier, GONRY Paul et PRIGNON Cédric, Conseillers ;
Assistés de Léopold BALTUS, Directeur Général, Secrétaire de Séance.

Sont absents et excusés:

MM. VAN DEN ENDE Annick, Présidente du CPAS, GAVROY Christophe et RONGVAUX Bernard, Conseillers.

A) Séance Publique

OBJET UNIQUE) INTERREG IVA : « CHEMIN DE LA MÉMOIRE : SUR LES TRACES DE LA BATAILLE DES FRONTIÈRES D'AOÛT 1914 » - MARCHÉ DE SERVICES POUR LA COMMUNICATION – NOUVEAU MARCHÉ EN PROCÉDURE NÉGOCIÉE SANS PUBLICITÉ.

a) Prise en considération de l'objet

LE CONSEIL,

ACCEPTE l'examen en urgence de l'objet ci-dessus.

b) Adoption du marché et de ses conditions

LE CONSEIL,

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et notamment son article 26 §1 e);

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et notamment son article 9;

Vu sa délibération du 18 mai 2012 relative au financement du projet INTERREG « *Chemin de la Mémoire : sur les traces de la bataille des frontières d'août 1914* » ;

Vu sa délibération du 26 avril 2013 approuvant la convention FEDER du projet « *Chemin de la Mémoire : sur les traces de la bataille des frontières d'août 1914* » ;

Vu sa délibération du 26 avril 2013 approuvant la convention de partenariat FEDER avec du projet « *Chemin de la Mémoire : sur les traces de la bataille des frontières d'août 1914* » ;

Vu sa délibération du 25 octobre 2013 approuvant le cahier spécial des charges pour le marché de services pour la communication, en fixant le mode de passation du marché par appel d'offres ouvert et en approuvant l'avis de marché établi à cet effet ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi en date du 30 janvier 2014 ;

Vu la délibération du Collège communal du 5 février 2014 décidant de renoncer à attribuer le lot 1 du marché de services pour la communication ;

Vu la délibération du Collège communal du 5 février 2014 décidant de convoquer le Conseil communal le lundi 10 février 2014 et de soumettre à son approbation, outre l'urgence, un point unique à l'ordre du jour, à savoir le lancement d'un nouveau marché, son mode de passation en procédure négociée sans publicité avec consultation des trois soumissionnaires ayant remis une offre irrégulière lors de la première procédure en appel d'offres ouvert, ainsi que l'approbation du cahier spécial des charges établi à cet effet ;

Vu le nouveau cahier spécial des charges pour un marché de services pour la communication en procédure négociée sans publicité ;

Considérant l'urgence de relancer ce marché en raison des délais très courts pour sa réalisation impérative avant les commémorations de la Grande Guerre dès juillet 2014 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver ce nouveau marché et son mode de passation en procédure négociée sans publicité avec consultation des trois soumissionnaires ayant remis une offre irrégulière lors de la première procédure en appel d'offres ouvert ;
- d'approuver le cahier spécial des charges établi à cet effet.

La séance est levée à 20h20'

Par le Conseil :

s)Le Secrétaire,
L.BALTUS

s)Le Président,
F.CULOT

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,